

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 13 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le treize juin, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le cinq juin 2013 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme Martine PEGORIER-LELIEVRE, M. Joël NACCACHE, Mme Chantal GRAS, M. Xavier HAQUIN, Mme Béatrice EUGENE, M. Lionel GEORGIN, Mme Florence MARY, M. Jacques CAZALET, M. Jean-Marie RICHARD,

Adjoint au Maire, Vice-présidents de Commissions.

Mme Brigitte OEHLER, M. Michel AUGER, M. René HERBEZ, Mme Laure-Eliane SEVIN-ALLOUET, M. Youcef KHINACHE, Mme Dominique NEVEU, Mme Joëlle DUPUY, M. Youssouf MOHAMED, Mme Martine GARNIER, Mme Pierrette FRANÇOIS, M. Jamel LAHSSINI, M. Jean-François HEUSSER, M. Talal KHIYACHI, Mlle Marine GILBERT,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Catherine KLEIN-SOUCHAL

(pouvoir à M. Xavier HAQUIN)

M. Benoît BLANCHARD

(pouvoir à M. Hugues PORTELLI) (*Arrivé à 21h00*)

M. Jean-Philippe PICARD-BACHELERIE

(pouvoir à M. Jean-Marie RICHARD)

Mme Ariane BELARD

(pouvoir à Mme MARY)

M. Serge CAYLA

(pouvoir à M. Lionel GEORGIN)

Mme Suzanne HEDUIN

(pouvoir à M. Joël NACCACHE)

Mme Rose GOMMERY

(pouvoir à M. Michel AUGER)

M. Damien PARENT

M. Mathias TROGRIC

(pouvoir à M. Jean-François HEUSSER)

M. Christophe RODRIGUES

(pouvoir à M. Talal KHIYACHI)

M. Alain FABRE

(pouvoir Mlle Marine GILBERT)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Xavier HAQUIN qui en accepte les fonctions, est nommé Secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2013

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat d'apprentissage et la convention de formation à intervenir dans le cadre de l'accueil d'un apprenti au sein des Services Techniques pour la préparation d'un diplôme d'Ingénieur Bâtiments et Travaux Publics, option Collectivités Territoriales, pendant 3 ans.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat d'apprentissage et la convention de formation à intervenir dans le cadre de l'accueil d'un apprenti au sein de la Direction Jeunesse et Sports pour la préparation en 2^{ème} année d'un Master Economie-Gestion Sciences du Management et Métiers du Sport pendant un an.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel communal, comme suit, pour tenir compte de l'évolution des services

NOMBRE	POSTES A CRÉER	SERVICES	MOTIFS
1	Adjoint administratif principal de 1ere classe	Affaires Générales	Avancement de Grade
1	Ingénieur	Services Techniques	Recrutement
1	Technicien principal de 2ème classe	Services Techniques	Recrutement
1	Agent de maîtrise principal	Services Techniques	Avancement de Grade
1	Adjoint technique principal de 1ère classe	Services Techniques	Avancement de Grade
1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Services Techniques	Avancement de Grade
1	ASEM principale de 1ère classe	Action Educative	Avancement de Grade
1	ASEM de 1ère classe	Action Educative	Avancement de Grade
1	Animateur principal de 1ère classe	Action Educative	Avancement de Grade
1	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Jeunesse	Avancement de Grade
3	Contrats Aidés (Contrat Avenir)	Services Techniques	Avancement de Grade
1	ASEM de 1ère classe	Action Educative	Avancement de Grade
1	AEA principal de 1ère classe à 65%	Conservatoire	Augmentation du taux d'emploi
15	POSTES CREES		
NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER	SERVICES	MOTIFS
1	Adjoint technique de 2ème classe à 80,77%	Secrétariat du Conseil	1 temps plein créé en 02/2013
1	Adulte Relais	Centres Socio-culturels	Recrutement sur adjoint d'animation de 2ème classe
1	Technicien	Théâtre	Recrutement sur agent de maîtrise
3	POSTES SUPPRIMES		
TOTAL VILLE EFFECTIFS BUDGETAIRES			490
TOTAL POLE CULTUREL EFFECTIFS BUDGETAIRES			40

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 34 Pour : 28

Arrivée de M. Benoît BLANCHARD

- 4) - Fixe à 36, le nombre de conseillers communautaires de la Communauté d'agglomération Val et Forêt, à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux ;

- Retient le principe d'une répartition de ces 36 sièges, pour moitié selon le principe d'égalité entre les communes et pour l'autre moitié selon la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en fonction de la population municipale de chacune des communes authentifiée par le décret n°2012-1479 ;
- Décide, en conséquence, la répartition des 36 sièges comme suit :
 - o *ERMONT : 10 sièges*
 - o *EAUBONNE : 9 sièges*
 - o *SAINT-LEU-LA-FORET : 6 sièges*
 - o *LE PLESSIS-BOUCHARD : 4 sièges*
 - o *SAINT-PRIX : 4 sièges*
 - o *MONTLIGNON : 3 sièges*
- Demande à Monsieur le Préfet d'intégrer cette répartition dans les statuts de la Communauté d'agglomération Val et Forêt.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 34 Pour : 28

Les membres de « Générations Ermont » proposent un projet alternatif comme suit :

- Fixe à 42, le nombre de conseillers communautaires de la Communauté d'agglomération Val et Forêt, à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux ;
- Retient le principe d'une répartition de ces 42 sièges, pour moitié selon le principe d'égalité entre les communes et pour l'autre moitié selon la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en fonction de la population municipale de chacune des communes authentifiée par le décret n°2012-1479 ;
- Décide, en conséquence, la répartition des 42 sièges comme suit :
 - o *ERMONT : 11 sièges*
 - o *EAUBONNE : 10 sièges*
 - o *SAINT-LEU-LA-FORET : 7 sièges*
 - o *LE PLESSIS-BOUCHARD : 5 sièges*
 - o *SAINT-PRIX : 5 sièges*
 - o *MONTLIGNON : 4 sièges*
- Demande à Monsieur le Préfet d'intégrer cette répartition dans les statuts de la Communauté d'agglomération Val et Forêt.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Contre : 28
Pour : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

- 5) - Approuve les termes du projet d'avenant n°2 au Contrat départemental ;
 - Autorise le Maire à signer ledit avenant et tout document y afférent.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - Approuve le projet de convention relatif à la dématérialisation des documents d'état-civil transmis au Conseil Général du Val d'Oise et autorise Monsieur Le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - Décide d'acquiescer de l'aménageur Nexity, les parcelles suivantes, situées dans la Zone d'Aménagement Concerté de la gare d'Ermont-Eaubonne :
 * AH 305 d'une superficie de 58 m²
 * AH 509 d'une superficie de 73 m²
 * AH 518 d'une superficie de 27 m²
 * AH 522 d'une superficie de 1 m²
 * AH 513 d'une superficie de 68 m²
 - Précise que cette transaction qui relève d'une régulation foncière s'effectuera à l'euro symbolique, conformément à l'avis des domaines ;
 - Autorise le Maire à signer les actes afférents à la présente acquisition.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) - Approuve l'adhésion de la commune de Gonesse au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 9) - Approuve le projet d'avenant n°1 au Marché N°2011-10-DAG-MOP relatif à la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement, d'une classe et de locaux mutualisés, au sein du groupe scolaire Louis Pasteur ;
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 34 Pour : 28

- 10) - Fixe le coût annuel par berceau à 9 534 € à compter du 1^{er} septembre 2013 dans le cadre de la Délégation de service public Multi-Accueil « Les Gibus ».
- Précise dans l'article 27 « Clause d'indexation » que :

Po = prix initial au démarrage effectif du contrat soit juin 2010

I = indice d'indexation du mois de l'année révisée (juin n + x)

- Approuve les termes de l'avenant n°3 du contrat de délégation de service public, sous forme d'affermage, pour la gestion du Multi-accueil Les Gibus avec la société « Les Petits Chaperons » et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 34 Pour : 28

IV - **FAMILLE, SOLIDARITE ET SANTE**

Le CONSEIL MUNICIPAL

Prévention Santé :

- 1) - Décide de renouveler son adhésion au Comité Départemental d'Education pour la Santé du Val d'Oise,
- Désigne Mme Joëlle DUPUY, titulaire
Madame Chantal GRAS, suppléant,
pour représenter la ville au sein de l'Assemblée Générale de l'association.
- Autorise le Maire à signer l'adhésion,
Le montant de l'adhésion, 5 centimes d'euro par habitant, soit un total de 1 385,65 euros (montant calculé selon la population INSEE au 1^{er} janvier 2013), sera versé sur les crédits du service Prévention Santé.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34
Pour : 34
Madame Joëlle DUPUY (titulaire) : 34 voix
Madame Chantal GRAS (suppléant) : 34 voix

- 2) - Approuve l'adhésion de la commune comme membre de droit à l'association des Maisons de santé Pluriprofessionnelles d'Ermont, sise 100 rue Louis Savoie – 95120 ERMONT, à partir de l'exercice 2013 ;
- Autorise le Maire à signer les documents d'adhésion afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Famille :

- 3) - Sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide financière de 2 500,00 € afin de participer aux frais de transport du séjour familial prévu du 13 au 20 juillet 2013 à Meschers en Charente-Maritime organisé par le service des Centres Socio-culturels et co-organisé avec les familles participantes et l'aide des travailleurs sociaux de la CAF ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce projet « Séjour familles » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Approuve la demande de subvention d'investissement d'un montant de 5 000 € pour l'achat de jeux et l'aménagement du Lieu d'Accueil Enfants Parents «La Pergobulle » au Centre Socio-Culturel des Chênes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention correspondante.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - Approuve la demande de subvention d'investissement accordée pour l'aide au démarrage d'actions de quartiers pour un montant de 3 000 € pour le renouvellement du matériel pour l'aménagement du Lieu d'Accueil Enfants/Parents « Le Préambule » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite demande de subvention et tout document s'y afférant avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

V - **JEUNESSE ET SPORTS**

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sports :

- 1) - Autorise Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Général du Val d'Oise et les collègues Jules Ferry et Antoine de Saint-Exupéry, la convention tripartite relative à l'indemnisation du Conseil Général du Val d'Oise dans le cadre des occupations des équipements sportifs communaux par les collègues.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 34 Pour : 28**

- 2) - Autorise Monsieur le Maire à signer, avec le lycée Ferdinand Buisson, la convention relative à l'utilisation par la commune du gymnase du lycée pour l'année scolaire 2013/2014.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Jeunesse :

- 3) - Autorise le Maire à signer avec les collègues volontaires d'Ermont, le CIO, les parents et les enfants concernés les conventions relatives à l'accueil de jeunes en situation d'exclusion temporaire scolaire pour l'année scolaire 2013/2014.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Décide de solliciter auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et ses partenaires le renouvellement du Label Information Jeunesse pour la mise en place d'un Bureau Information Jeunesse ;
- S'engage à remplir les conditions présentées dans le cahier des charges du Bureau Information Jeunesse de la DDCS et du réseau I.J..

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - Décide de solliciter auprès de la DRDCS et de ses partenaires le renouvellement du Label Point Cyb – Espace Jeunes Numérique ;
- S'engage à remplir les conditions présentées dans le cahier des charges Point Cyb – Espace Jeunes Numérique de la DRDCS Paris Ile-de-France.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - Autorise le Maire à signer les nouvelles conventions 2013/2014 relatives aux activités éducatives ayant lieu pendant la pause méridienne et proposant des ateliers ludiques (jeux de société) ou de création artistique et d'expression (danse, activités manuelles, cours de musique...) dans les collèges avec les collègues Saint-Exupéry et Jules Ferry.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI - ACTION CULTURELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Action Culturelle :

- 1) - Approuve la convention relative à la participation de la commune au Festival qui se tiendra du 8 novembre 2013 au 15 décembre 2013 ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention et tout contrat s'y afférant avec l'association « Jazz au fil de l'Oise ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Approuve l'adhésion au Chainon/Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants (Association loi 1901);
- Autorise le paiement de la cotisation qui s'élève, pour l'année 2013, à 460 €, à la nature 6281-Concours divers ;
- Autorise le Maire à signer les documents d'adhésion afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association « Scènes d'enfance et d'ailleurs ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Sollicite auprès du Conseil Général du Val d'Oise les subventions au taux maximal proposées dans le cadre des appels à projets destinés aux lieux de diffusion à rayonnement local de spectacle vivant ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents s'y afférant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Conservatoire Jacques Juteau :

- 5) - Approuve les modifications du règlement intérieur du Conservatoire Municipal Jacques Juteau telles qu'indiquées ci-dessous :
- Page 8 : 6^{ème} point et 9^{ème} point
« Les élections sont organisées tous les ans (années scolaires) par l'administration du Conservatoire. [...] Les représentants sont élus pour un mandat représentatif d'un an »
Devient
« Les élections sont organisées tous les 3 ans (années scolaires) par l'administration du Conservatoire [...] Les représentants sont élus pour un mandat représentatif de 3 ans »
- Page 8 : ajout des points 11 et 12
« En cas de démission d'un représentant au cours du mandat, et en l'absence de suppléant, une nouvelle élection est organisée pour procéder à son remplacement pour la durée restante du mandat initial. »
« La démission est obligatoire dans le cas de la perte de la qualité d'usager. »

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Théâtres :

- 6) - Approuve :
- la proposition de tarification des différentes activités culturelles organisées au sein des théâtres municipaux ;
- les modes de règlement afférents et mis en œuvre depuis le 1^{er} septembre 2012 ;
- les programmations 2013/2014 : Tout Public – Jeune Public – Musique.
- Autorise Monsieur Le Maire à procéder, par décision municipale, à toutes les modifications nécessaires des régies de recettes concernées, à accomplir l'ensemble des démarches et signer tous documents utiles.

Les recettes seront perçues par le biais de la régie du Pôle Culturel et comptabilisées au budget annexe du Pôle Culturel.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - PETITE ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Petite Enfance :

- 1) - Approuve le nouveau règlement de fonctionnement du Multi Accueil « A Petits Pas » ;
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Approuve le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche familiale «Les Marmousets » ;
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Action Educative :

- 3) - Attribue une subvention exceptionnelle au collègue Antoine de Saint-Exupéry d'un montant de 1 470,00 € pour le voyage en Angleterre des classes de 4ème et 3ème, soit 30 euros par famille.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Supprime la caution de 150 € lors du premier règlement pour le paiement en numéraire, en chèque ou par carte bancaire des services périscolaires et extrascolaires ;
- Approuve la modification du règlement intérieur des accueils de loisirs, de la restauration scolaire et de l'étude surveillée de la direction de l'Action Educative qui consiste à limiter à 2, le nombre de visites dans les restaurants scolaires effectuées par les associations et les groupes scolaires, et ce par année scolaire.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VIII - LOGEMENT

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention relative à la délégation partielle du contingent préfectoral signée le 29 avril 2010 ;
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IX - EQUIPEMENT

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Autorise le Maire :
- A déposer le permis de construire correspondant à la construction des nouveaux locaux de l'Epicerie Sociale rue du Stand à Ermont, sur la parcelle cadastrée AR 71 ;
- A signer tous les documents se rapportant à cette demande de permis de construire.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Autorise le Maire :
- A déposer le permis de construire correspondant à la construction d'une maison de santé rue du Stand à Ermont, sur la parcelle cadastrée AR 71 ;
- A signer tous les documents se rapportant à cette demande de permis de construire.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Autorise le Maire à déposer et signer toutes les autorisations d'urbanisme relatives à la construction d'un préau attenant au bâtiment « La Pergola des Chênes et des Espérances » sis 112 rue du 18 Juin à Ermont.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

X - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

1) Compte de gestion 2012 : Budget principal

- Déclare que le Compte de gestion du Budget principal de la Commune d'Ermont dressé pour l'exercice 2012 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

2) Compte de gestion 2012 : Budget annexe de l'Assainissement

- Déclare que le Compte de gestion du Budget annexe de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2012 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

3) Compte de gestion 2012 : Budget annexe du Pôle culturel

- Déclare que le Compte de gestion du budget annexe du Pôle culturel dressé pour l'exercice 2012 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Monsieur le Maire se retire et Madame Martine PEGORIER-LELIEVRE, Premier Adjoint assure la présidence.

- 4) - Donne acte à Monsieur le Maire, de la présentation faite du compte administratif 2012 du budget principal de la Commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions totales	20 137 242,98		37 929 181,37	
Réalisations	13 035 274,83	6 772 010,57	28 686 763,49	33 582 009,60
Résultats de l'exercice	- 6 263 264,26 €		+ 4 895 246,11 €	
Résultats 2011 reportés		1 309 793,10		5 591 529,36
Résultats de clôture	- 4 953 471,16 €		+ 10 486 775,47 €	
Restes à réaliser	6 612 398,23	4 422 949,08	397 329,57	
Résultats nets	- 7 142 920,31 €		+ 10 089 445,90 €	
Résultat net global	+ 2 946 525,59 €			

- Constate pour la comptabilité du budget principal de la Commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Contre : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 34 Pour : 28

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 34 Pour : 28

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 34 Pour : 28

- 5) - Donne acte à Monsieur le Maire, de la présentation faite du compte administratif 2012 du budget annexe de l'Assainissement de la commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions totales	2 006 144,12		2 227 954,05	
Réalisations	71 943,48	331 479,04	584 901,32	968 439,35
Résultats de l'exercice	+ 259 535,56 €		+ 383 538,03 €	
Résultats 2011 reportés	153 209,94			1 188 984,05
Résultats de clôture	+ 106 325,62 €		+ 1 572 522,08 €	
Restes à réaliser	702 424,73	179 016,58		
Résultats nets	- 417 082,53 €		+ 1 572 522,08 €	
Résultat net global	+ 1 155 439,55 €			

- Constate pour la comptabilité du budget annexe de l'Assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 34 Pour : 28

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 34 Pour : 28

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 34 Pour : 28

- 6) - Donne acte à Monsieur le Maire, de la présentation faite du compte administratif 2012 du budget annexe du Pôle culturel de la commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions totales	145 605,40		2 033 970,00	
Réalisations	104 307,55	50 432,97	1 862 832,10	424 565,30
Subvention d'équilibre				1 460 440,71
Résultats de l'exercice	- 53 874,58 €		+ 22 173,91 €	
Résultats 2011 reportés	22 758,40			
Résultats de clôture	- 76 632,98 €		+ 22 173,91 €	
Restes à réaliser	7 760,93	62 220,00		
Résultats nets	- 22 173,91 €		+ 22 173,91 €	
Résultat net global	0 €			

- Constate pour la comptabilité du budget annexe du Pôle culturel, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Les comptes administratifs et les budgets annexes étant votés, Monsieur le Maire est invité à regagner la salle des délibérations, Madame Martine PEGORIER-LELIEVRE, Premier Adjoint, cède la présidence à Monsieur le Maire.

- 7) Affecte l'excédent cumulé de Fonctionnement 2012 du budget principal de la commune d'Ermont, comme suit :
- Section d'Investissement : 7 142 920,31 €,
 - Section de Fonctionnement : 3 343 855,16 €.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) Décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2012 du budget annexe de l'Assainissement comme suit :

- Section d'Investissement : 417 082,53 €,
- Section d'Exploitation : 1 155 439,55 €.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 9) Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2012 du budget annexe du Pôle culturel comme suit :

- Section d'Investissement : 22 173,91 €,
- Section de Fonctionnement : 0,00 €.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 10) - Adopte la décision modificative n° 1/2013 du budget principal, votée par chapitre, avec opérations d'équipement individualisées et AP/CP.
- Constate l'équilibre de la section de fonctionnement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 4 101 454,16 €.
- Constate l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 12 310 236,39 €.

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2013 s'élèvent donc à la somme de 16 411 690,55 €.

Après intégration de la décision modificative n° 1/2013, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de 56 713 245,55 € correspondant, en dépenses comme en recettes, à 20 628 506,39 € en section d'investissement et 36 084 739,16 € en section de fonctionnement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 34 Pour : 28

- 11) - Adopte la décision modificative n° 1/2013 du budget annexe de l'Assainissement, votée par chapitre, sans opération d'équipement individualisée.
- Précise l'ouverture :
 - en section d'exploitation, de dépenses imprévues (D/022) pour la somme de 20 000 € représentant 6,20 % des dépenses réelles d'exploitation ouvertes au titre de l'exercice 2013, tous documents budgétaires confondus (BP + DM 1 pour 322 550 €) ;
 - en section d'investissement, de dépenses imprévues (D/020) pour la somme de 100 000 € représentant 4,94 % des dépenses réelles d'investissement ouvertes au titre de l'exercice 2013, tous documents budgétaires confondus (BP + DM 1 pour 2 022 880,55 €) hors restes à réaliser.
 - Constate l'équilibre de la section d'exploitation, en recettes comme en dépenses, à la somme de 1 169 459,55 €.
 - Constate l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 2 295 825,28 €.

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2013 s'élèvent donc à la somme de 3 465 284,83 €.

Après intégration de la décision modificative n° 1/2013, le total des prévisions budgétaires pour le budget annexe de l'Assainissement s'élève à la somme de 4 596 164,83 € correspondant, en dépenses comme en recettes, à 2 748 015,28 € en section d'investissement et 1 848 149,55 € en section d'exploitation.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 34 Pour : 28

- 12) - Adopte la décision modificative n° 1/2013 du budget annexe du Pôle culturel, votée par chapitre, sans opération d'équipement individualisée ;
- Dit que la section de fonctionnement s'équilibre, en recettes comme en dépenses, à la somme de 4 305 € ;
 - Dit que la section d'investissement s'équilibre, en recettes comme en dépenses, à la somme de 99 391,91 €.
- Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2013 s'élèvent donc à la somme de 103 696,91 €.

Après intégration de la décision modificative n° 1/2013, le total des prévisions budgétaires pour le budget annexe du Pôle culturel s'élève à la somme de 2 234 141,91 € correspondant, en dépenses comme en recettes, à 134 966,91 € en section d'investissement et 2 099 175 € en section de fonctionnement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 **Votants : 34 Pour : 34**

- 13) - Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du rapport relatant les diverses actions de développement social urbain réalisées avec le concours de moyens relevant de la Politique de la ville, de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France et rendant compte de l'emploi des attributions perçues en 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 **Votants : 34 Pour : 34**

- 14) - Décide d'exonérer de la taxe sur les spectacles pour l'année 2014, l'ensemble des manifestations sportives se déroulant sur le territoire de la Commune d'Ermont.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 **Votants : 34 Pour : 34**

- 15) Article 1 :

La commune d'Ermont accorde sa garantie solidaire pour une quotité égale à 100 % concernant le remboursement d'un emprunt Réhabilitation d'un montant maximum de 4 273 345 € (quatre millions deux

cent soixante treize mille trois cent quarante cinq euros) que l'O.P.H. Ermont-Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ce prêt est destiné à parfaire le financement d'une opération de réhabilitation de 402 logements situés résidence « Les Espérances » à Ermont.

Article 2 :

Les caractéristiques du prêt consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Caractéristique du prêt	Réhabilitation
Montant du prêt	4 273 345 €
Durée	25 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	2,35 %
Taux annuel de progressivité (1)	0,00 %
Modalité de révision des taux (2)	DL
Indice de référence	Livret A (*)
Valeur de l'indice de référence	1,75 % (**)
Différé d'amortissement	Aucun
Périodicité des échéances	Annuelle
Commission d'intervention	Exonéré

¹ Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (*) dont la valeur (**) est mentionnée à la date de l'accord de principe de la Caisse des Dépôts et Consignations (30/04/13). Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (**) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.

Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*). En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

² DL = Double révisabilité limitée.

Article 3 :

La garantie de la commune d'Ermont est accordée pour la durée totale du prêt.

Article 4 :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion des biens du débiteur principal et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 :

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 :

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Ermont-Habitat et à assurer toutes les démarches nécessaires à la finalisation de la garantie communale.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 16) - Attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à l'AS Ermont dans le cadre de l'organisation d'un séjour footballistique à Barcelone en Espagne ;
 - Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'association « ASE » un avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs et de moyens.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 17) - Décide le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association Vaga Comedia dans le cadre du FIQ 21 (Fonds d'Initiatives Quartiers 21) pour le tournage d'un court-métrage ;
 - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre approuvée par délibération n°12/140 du 27 septembre 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 18) - Donne acte au Maire de la présentation du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2012 ;
- Dit que ce bilan sera annexé au Compte Administratif de la commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 19) - Fixe à 3 € la séance d'une heure de patinage avec prêt de patins pour tout public ;
- Autorise la gratuité des séances de patinage, du lundi au vendredi, de 10h à 13h aux enfants des accueils de loisirs et des centres socioculturels et de 17h à 20h pour les enfants de la collectivité lors des animations offertes pour Noël le vendredi 20 décembre 2013 ;
- Autorise le prestataire retenu à défalquer le montant des entrées encaissées de la facture définitive de location en fin de prestation ;
- Autorise Monsieur le Maire à démarcher les entreprises privées ou associations pour rechercher un financement en contrepartie de la présence de leur logo sur tous les supports de communication.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 20) - Fixe à 600 € le montant de la subvention versé à chaque association, pour chaque char construit ;
- Dit qu'afin d'éviter toute rupture de trésorerie, et sur demande motivée de l'association, la subvention pourra lui être versée par anticipation ;
- Dit que ladite subvention ne sera définitivement acquise à l'association concernée qu'à l'issue de la participation effective au défilé. Le cas échéant, la commune se verra dans l'obligation d'en demander le remboursement.

ASSOCIATIONS	Présidents	Montant
L'ASS des Fêtes	Jacque Gambier	1 800 € (3 chars Conseils de Quartier)
L'ASS des Fêtes	Jacque Gambier	600 € pour 1 char
Délirement Vôtre	Jacky Millet	600 € " "
Danse en chemin	Bernard Denechaud	600 € " "
A.E.C.	Jacqueline Legendre	600 € " "
M.J.C.	Alain Mazurier	600 € " "
AVA	Lise Cordier	600 € " "
TOTAL :		5 400 €

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

21) Article 1 :

La commune d'Ermont accorde sa garantie solidaire pour une quotité égale à 50 % concernant le remboursement d'un emprunt PSLA d'un montant maximum de 5 899 501 € (cinq millions huit cent quatre vingt dix neuf mille cinq cent un euros) que la SCCV Le Foirail se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France.

Ce prêt est destiné à parfaire le financement d'une opération de construction de 28 logements au sein de la « Résidence du Chêne Odry », sise route de Franconville à Ermont, sur la base d'un prix de vente fixé à 2 995 €/m² (TVA 7 % incluse) et d'une commercialisation en PSLA (Prêt social Location-Accession).

Article 2 :

Les caractéristiques du prêt consentis par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France sont les suivantes :

Caractéristique du prêt	PSLA
Montant du prêt	5 899 501 €
Durée	5 ans
Taux de référence	Taux fixe à 2,21 % (*)
	Ou Euribor 3 mois + 129 bp (**)
	Ou Livret A + 129 bp (**)
Remboursement	<i>In fine</i>
Périodicité des échéances	Annuelle
Période optionnelle de financement	24 mois maximum au taux du prêt sur la durée choisie, soit 2 ans + 5 ans sans IRA
Périodicité de facturation des intérêts	Trimestrielle
Commission d'intervention	0,10 % flat du capital emprunté

(*) Les taux fixes s'entendent sans IRA (indemnité de remboursement anticipé) à condition que le remboursement soit issu de la vente d'un lot concerné par ce financement. A noter que ce remboursement anticipé ne pourra être inférieur ou égal à 1 000 000 €, sauf pour le solde.

(**) Euribor 3 mois au 27/02/2013 = 0,2100 % ; Livret A depuis le 01/02/2013 = 1,75 %.

Article 3 :

La garantie de la commune d'Ermont est accordée pour la durée totale du prêt.

Article 4 :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion des biens du débiteur principal et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 :

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 :

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir, au titre de garant, au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France et la SCCV Le Foirail.

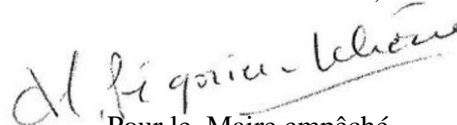
Article 7 :

Le Conseil municipal dit que la garantie communale est strictement subordonnée à l'obtention de l'agrément préfectoral au titre du dispositif PSLA. A défaut, la garantie ici délibérée sera nulle et non avenue.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 23h.30

Pour extrait conforme,



Pour le Maire empêché
Le Premier Adjoint au Maire
Martine PEGORIER-LELIEVRE

AFFICHÉ le 20 JUIN 2013